

Conditions générales d'utilisation du service e-fournisseurs

Entre les soussignés :

La Ville de Grasse représentée par son Maire en application de la Délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008

ET

La Société _____

Immatriculée au RC sous le _____

Représentée par _____

ci-après dénommée "le fournisseur". **Il a été convenu et arrêté**

ce qui suit

1 - PREAMBULE

Le service e-fournisseurs, accessible sur Internet, est une facilité offerte aux fournisseurs désireux de suivre par ce moyen l'avancement des opérations de paiement des factures qu'ils ont émises dans le cadre de leurs relations commerciales avec la Mairie de Grasse.

Cette information est délivrée par connexion du fournisseur sur le site Internet

www.ville-grasse.fr rubrique e-fournisseurs.

2 - DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes conditions générales, les termes suivants sont ainsi définis :

- Fournisseurs : désigne les fournisseurs de la Mairie de Grasse qui souhaitent bénéficier du service e-fournisseurs mis à leur disposition et consentent aux dispositions des présentes conditions.
- Service : désigne le service e-fournisseurs, permettant aux fournisseurs de prendre connaissance des données concernant le paiement de leurs factures, sur la fonctionnalité e-fournisseurs.
- Identifiant : désigne le nom d'utilisateur et le mot de passe délivrés au fournisseur par la Mairie de Grasse pour lui permettre d'accéder au Service.

3 - OBJETS

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'accès au Service par les fournisseurs.

Le service e-fournisseurs est gratuit et les conditions d'accès décrites dans ce document ont principalement pour objectif d'offrir un haut niveau de confidentialité et de sécurité. Chaque fournisseur est libre de demander ou non un accès au Service. A défaut, tous les moyens habituels d'information sur le traitement de leurs factures restent accessibles.

-MENTIONS LEGALES

Le service proposé par la commune de Grasse repose sur le logiciel SEDIT Gestion Financière édité par :

BERGER-LEVRAULT

Société anonyme au capital de 12 000 000 euros

Dont le siège social est établi au 104 avenue du Président Kennedy - 75016 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 755 800 646

4 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le service e-fournisseurs permet de disposer, en consultation, des informations suivantes :

- Nom et adresse de la Société
- Numéro de Tiers Comptable Ville de Grasse
- Identité bancaire (Banque, Guichet, Numéro de Compte et RIB)
- Référence des factures : Numéro d'enregistrement, date d'émission, numéro de facture ou référence du fournisseur, date et montant sur chaque événement ou état de la facture (factures enregistrées, factures pré-mandatées, factures mandatées, factures payées).

Et des fonctions suivantes :

- Suivi des factures en cours
- Consultation de l'historique disponible
- Gestion des paramètres de l'abonnement :
 - Demande de changement de mot de passe
 - Demande de modification des coordonnées du fournisseur
 - Résiliation de l'abonnement

Attention : les données consultables sur le Service ne sont pas mises à jour en temps réel ; elles correspondent au jour ouvrable précédent le jour de connexion (j-1).

5 – CONDITIONS D'UTILISATION

Après réception des présentes conditions générales signées par le fournisseur, la Mairie de Grasse activera la connexion au Service, correspondant à son identifiant joint au contrat. Cet identifiant est unitaire et personnel et le fournisseur en cas de perte ou d'oubli de ce dernier devra en informer la Mairie de Grasse sans délai par courrier ou e-mail à l'adresse suivante :

Mairie de Grasse

La Direction des Affaires Financières

B. P. 12069

06132 GRASSE CEDEX

Mail . : direction-financiere@ville-grasse.fr

La Mairie de Grasse procédera à l'invalidation de l'Identifiant et en délivrera un nouveau au fournisseur.

6 – RESPONSABILITES

6.1 Responsabilité de la Mairie de Grasse

La Mairie de Grasse ne pourra pas être tenue responsable direct ou indirect dû à une interruption, à un dysfonctionnement quel qu'il soit, à une suspension ou à la fin du Service, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une quelconque façon de la connexion au Service.

La Mairie de Grasse décline toute garantie ou responsabilité quant aux informations fournies lors de la consultation du Service, qui sont données à titre purement indicatif.

6.2 Responsabilité du fournisseur

Le fournisseur s'engage à ne pas entraver ou tenter d'entraver le bon fonctionnement du Service de quelque manière que ce soit et à ne pas endommager ou tenter d'endommager les informations qu'il contient.

Lors de son Adhésion, le fournisseur se voit attribuer un Identifiant composé d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Le fournisseur est responsable du maintien de la confidentialité de son Identifiant et il s'engage à ne pas le divulguer à autrui en vue de l'utilisation du Service. Le fournisseur est seul responsable des pertes, détournements ou utilisations non autorisées de son Identifiant et des conséquences qui peuvent en résulter.

Toute utilisation du Service effectuée par le biais de l'Identifiant d'un fournisseur est réputée par ce dernier.

TRAITEMENT D'INFORMATIONS PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Fournisseur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Le Fournisseur a la possibilité d'exercer ce droit en s'adressant à :

Mairie de Grasse – Direction des Affaires Financières – BP 12069 06132 Grasse cedex

Le Fournisseur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. »

Conformément à la délibération n°2005-005 du 18 janvier 2005, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, les traitements relatifs à la gestion des fichiers de fournisseurs comportant des personnes physiques sont dispensés de déclaration.

7 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions sont régies par la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions, et si aucun règlement amiable n'aboutit, les deux parties s'en remettront au Tribunal Administratif de Nice auquel elles font attribution expresse de compétence.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES

La Mairie de Grasse se réserve le droit de modifier les termes ou les conditions des présentes. Les modifications devront faire l'objet d'avenants.

8 – DUREE ET REALISATION

Les présentes conditions prennent effet à leur date de réception par la Mairie de Grasse. Elles sont conclues pour une durée indéterminée.

Chacune des parties peut y mettre fin à tout moment.

Le fournisseur peut mettre en œuvre à tout moment sa faculté de résiliation de l'accès au service grâce à la fonction mise en place à cet effet sur le site Internet.

La Mairie de Grasse peut initier la résiliation. Dans ce cas, le Service prendra fin à compter de la réception du courrier de résiliation par le Fournisseur

Fait à _____, le

Pour la Société _____ **Pour la Ville de Grasse**
(qualité) _____ **Le Sénateur Maire,**

M _____ Jean- Pierre LELEUX